



## **Qu'est-ce que le SCD**

Le SCD est l'un des principaux organismes français d'envoi de Volontaires de Solidarité Internationale avec plus de cent départs chaque année et près de 250 volontaires sur le terrain dans plus de 50 pays d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Asie, du Proche-Orient et d'Europe Centrale et Orientale.

Sa finalité est de tisser des relations solidaires entre acteurs au Sud et au Nord en vue d'une meilleure compréhension mutuelle et du développement d'un monde plus humain. À cette fin le SCD est agréé par le Ministère français des Affaires étrangères pour l'envoi de VSI.

## **Qu'est-ce que le Volontariat de Solidarité Internationale (VSI)**

Le VSI est un statut à part entière distinct entre le salariat et le bénévolat. Le cadre est fixé par la loi du 23 février 2005. Cette loi précise les droits et les devoirs des associations et précise les soutiens apportés par l'État.

Le volontariat se concrétise dans un accord de volontariat signé par le ou la volontaire, le partenaire responsable du projet et le SCD. Il précise les éléments contractuels, les engagements et responsabilités de chaque partie. Il s'agit d'un acte d'engagement personnel et désintéressé du volontaire qui, pour une durée déterminée, offre une compétence dans un domaine d'activité précis, au profit de la réalisation d'une action de développement.

## **Les engagements du SCD vis-à-vis du volontaire**

Le SCD assure un accompagnement global du volontaire afin qu'il réussisse sa mission professionnelle mais aussi son insertion dans le milieu. Dans les pays du Sud le SCD met les volontaires en lien par pays et/ou par région afin de favoriser la création de réseau. Il est garant du contrat de volontariat : cotisation retraite, assurance à 100%, assistance rapatriement sanitaire, suivi médical, accompagnement en cas d'accident. En cas de crise sécuritaire le SCD est en lien direct avec la plate-forme France Volontaires et le Ministère des Affaires étrangères.

Le SCD assure au volontaire une formation au départ, un suivi pendant la mission et un accompagnement au retour pour faciliter l'insertion sociale et professionnelle après la mission

Dans son projet associatif le SCD a inscrit le témoignage et le plaidoyer. Ainsi il favorise et incite le témoignage et/ou le plaidoyer avec d'autres structures au retour du VSI afin que sa mission s'inscrive au-delà de l'expérience de terrain.

## Les relations entre les partenaires de projet et le SCD

L'objectif : travailler dans une logique de partenariat et développer des relations durables avec ses partenaires basées sur des valeurs communes en terme de pratiques de développement.

Les propositions :

- soutenir ses partenaires dans l'identification des besoins et le montage des projets volontaires
- appuyer certains partenaires pour la rédaction de projets et de demandes de financements
- faire profiter ses partenaires de ses différents réseaux institutionnels en France et/ou dans les pays d'intervention
- mettre en valeur les actions de ses partenaires dans ses outils de communication (SCD Mag, site Internet, newsletter,...)

Pour trouver des volontaires, deux solutions :

- le SCD forme chaque année 180 personnes et peut proposer aux partenaires des volontaires sélectionnés, ayant suivi la formation initiale du SCD, qui ont des compétences professionnelles affirmées et s'inscrivant dans un parcours d'engagement (secteur santé, développement urbain et rural, enseignement et formation, gestion et comptabilité, action sociale, renforcement organisationnel, paix et droits humains, ingénierie,...).
- le partenaire propose un candidat qu'il a sélectionné au SCD, il s'inscrit par la suite dans le parcours volontaire du SCD.

## Les coûts d'un volontaire

<b>Coûts à la charge du partenaire</b>	<b>Coûts à la charge du SCD</b> (notamment sur financement du MAE)
Complément de protection	Protection Sociale
Billet aller-retour sur le lieu de mission	Suivi pendant la mission du volontaire
Indemnité mensuelle	Prime de retour pour les volontaires qui font 24 mois de mission consécutifs
Frais de gestion annuels	Co-financement de la formation
Si le volontaire est recruté par le partenaire, co-financement de la formation	